

---

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 10 novembre 2020 à 19 h 30 par voie de vidéoconférence et webdiffusée, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Claude Dalpé, Mario Lemay et Normand Varin formant QUORUM.

Sont également présentes :

Mme Mélanie Brisson, directrice générale adjointe  
M<sup>e</sup> Nathalie Deschesnes, greffière

---

---

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 19 h 30.

## **20-511**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

#### **1. OUVERTURE**

##### 1.1 RÉFLEXION

20-511 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

20-512 1.3 PROCLAMATION – JOURNÉE DE SENSIBILISATION AU CANCER DE LA PROSTATE « NOEUDVEMBRE » – 19 NOVEMBRE

20-513 1.4 PROCLAMATION – JOURNÉE NATIONALE DE L'ENFANT – 20 NOVEMBRE

1.5 PAROLE AU PUBLIC – 777, montée Sainte-Julie – Zone C-308 – 1492, rue Principale – Zone C-249 – 1849-1849-A, rue de l'Église – Zone H-207

20-514 1.6 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL – 6 OCTOBRE 2020

#### **2. ADMINISTRATION**

20-515 2.1 ADOPTION – CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL – ANNÉE 2021

20-516 2.2 DÉPÔT – DÉCLARATION ANNUELLE DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – 2020

20-517 2.3 MANDAT – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – REGROUPEMENT D'ACHAT EN COMMUN – ASSURANCES PROTECTION DE LA RÉPUTATION ET DE LA VIE PRIVÉE DES ÉLUS ET HAUTS FONCTIONNAIRES – ASSURANCES RESPONSABILITÉ PÉNALE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ (C-21)

- 
- 
- 20-518 2.4 AUTORISATION DE PAIEMENT – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – COTISATION ANNUELLE ET FRAIS D'ADHÉSION AU CARREFOUR DU CAPITAL HUMAIN
- 20-519 2.5 ADJUDICATION – CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN D'APPLICATIONS MUNICIPALES INTÉGRÉES – ANNÉE 2021
- 20-520 2.6 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CAMPAGNE DE FINANCEMENT – PAROISSE DE SAINTE-JULIE – TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'ÉGLISE
- 20-521 2.7 APPROBATION – BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU POTABLE VARENNES, SAINTE-JULIE, SAINT-AMABLE – EXERCICE FINANCIER 2021
- 20-522 2.8 APPROBATION – BUDGET 2021 – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT
- 20-523 2.9 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – INTERDICTION DE STATIONNEMENT – RUE SAVARIA

**3. SERVICE DES FINANCES**

- 20-524 3.1 DÉPÔT – ÉTATS COMPARATIFS
- 20-525 3.2 APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER
- 20-526 3.3 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT
- 20-527 3.4 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023
- 20-528 3.5 DÉPÔT – RAPPORT D'ADJUDICATION – ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 3 NOVEMBRE 2020

**4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

- 20-529 4.1 LISTE D'EMBAUCHE DES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES, OCCASIONNELS, TEMPORAIRES ET DES ÉTUDIANTS
- 20-530 4.2 NOMINATION – CONTREMAÎTRE – SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS
- 20-531 4.3 EMBAUCHE – SECRÉTAIRE DE DIRECTION – SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS
- 20-532 4.4 EMBAUCHE – MÉCANICIEN – SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS
- 20-533 4.5 EMBAUCHE – CONTREMAÎTRE DÉNEIGEMENT – POSTE CONTRACTUEL – SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS

**5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

- 20-534 5.1 AUTORISATIONS ET ENGAGEMENTS – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) – VOLET 2 – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES – MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION
- 20-535 5.2 RECONDUCTION – FOURNITURE D'ENROBÉS BITUMINEUX DE CORRECTION – PÉRIODE HIVERNALE 2020-2021
- 20-536 5.3 RECONDUCTION – FOURNITURE D'ENROBÉS BITUMINEUX – PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2021 AU 31 DÉCEMBRE 2021 – PROJET SA-20-01
- 20-537 5.4 PROVISION – FOURNITURE D'ENROBÉS BITUMINEUX – PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2021 AU 31 DÉCEMBRE 2021 – PROJET SA-20-01
- 20-538 5.5 RECONDUCTION – ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DIVERS TRAVAUX ÉLECTRIQUES SUR LE TERRITOIRE SUR DEMANDE – PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2021 AU 31 DÉCEMBRE 2021 – PROJET SA-18-32
- 20-539 5.6 RECONDUCTION – FOURNITURE DE PIERRES CONCASSÉES – PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2021 AU 31 DÉCEMBRE 2021 – PROJET SA-19-22
- 20-540 5.7 RECONDUCTION – CONTRAT DE TONTE DE GAZON DANS CERTAINS PARCS ET ESPACES VERTS – ANNÉE 2021 – PROJET SA-20-03
- 20-541 5.8 ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU BÂTIMENT LOUIS-ARMAND-SAVARIA LOT 1A (SOUS-SOL) – PROJET R-1211, LOT 1A
- 20-542 5.9 PROVISION – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU BÂTIMENT LOUIS-ARMAND-SAVARIA LOT 1A (SOUS-SOL) – PROJET R-1211, LOT 1A
- 20-543 5.10 ATTRIBUTION DE CONTRAT – SERVICES D'ENTRETIEN PRÉVENTIF ET DE RÉPARATION DES SYSTÈMES DE VENTILATION, DE CLIMATISATION ET DE CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX – PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2020 AU 30 NOVEMBRE 2021 – PROJET SA-20-19
- 20-544 5.11 ATTRIBUTION DE CONTRAT – FOURNITURE ET INSTALLATION DE PANNEAUX LUMINEUX POUR TRAVERSE DE PIÉTONS ET D'AFFICHEURS DE VITESSE – PROJET SA-20-20
- 20-545 5.12 AUTORISATION DE SIGNATURE – POSTE DE CAMIONNAGE EN VRAC RÉGION 06 INC. – TRANSPORT DE NEIGE – ANNÉE 2020-2021
- 20-546 5.13 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2021

---

---

**6. SERVICE DE L'URBANISME**

- 20-547 6.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 14 OCTOBRE 2020
- 20-548 6.2 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION (REVÊTEMENT EXTÉRIEUR) – PROJET INTÉGRÉ VILAMO (BOUCLE E) – ZONE A-804
- 20-549 6.3 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION DU PROJET INTÉGRÉ DU QUARTIER LUMICITÉ (BOUCLE B) – ZONE A-806
- 20-550 6.4 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1970, RUE LÉONARD-DE VINCI (RESTAURANT DIVINO) – ZONE C-151
- 20-551 6.5 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D’UN BÂTIMENT COMMERCIAL – 777, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-308
- 20-552 6.6 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D’AMÉNAGEMENT PAYSAGER – 310, RUE DE MURANO (BÂTIMENT C) – ZONE C-258
- 20-553 6.7 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L'INSTALLATION D'UN RÉSERVOIR À ESSENCE – 1235, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (KIA) – ZONE C-407
- 20-554 6.8 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL – 2105, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (CLINIQUE MÉDICALE) – ZONE C-417
- 20-555 6.9 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE COMPRENANT UN LOGEMENT ACCESSOIRE – 1849-1849-A, RUE DE L'ÉGLISE – ZONE H-207
- 20-556 6.10 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L'INSTALLATION DE CONTENEURS – 749, AVENUE DE L'ABBÉ-THÉORET – ZONE H-319
- 20-557 6.11 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (REVÊTEMENT EXTÉRIEUR) – 1591, RUE OCTAVE-CRÉMAZIE – ZONE H-323
- 20-558 6.12 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (CHANGEMENT DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT) – 1778, RUE PROVOST – ZONE H-343
- 20-559 6.13 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L'INSTALLATION DE CONTENEURS – 2020, RUE BORDUAS – ZONE P-401
- 20-560 6.14 AUTORISATION – DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL (AJOUT D'UN LOGEMENT ACCESSOIRE) – 1849, RUE DE L'ÉGLISE – ZONE H-207
- 20-561 6.15 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 1492, RUE PRINCIPALE – ZONE C-249

20-562 6.16 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 777, MONTÉE SAINTE-JULIE  
– ZONE C-308

20-563 6.17 DEMANDE DE FINANCEMENT – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE  
POUR LES PROJETS CONTRIBUANT À LA MISE EN PLACE DE LA  
TRAME VERTE ET BLEUE SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN –  
VOLET ACQUISITION – LOTS 5 881 583 ET 5 881 501 DE LA  
RUE CHARLEBOIS À SAINTE-JULIE

**7. SERVICE DES LOISIRS**

20-564 7.1 ADHÉSION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE  
DÉVELOPPEMENT CULTUREL DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET  
DES COMMUNICATIONS – ANNÉES 2021, 2022 ET 2023

20-655 7.2 AIDES FINANCIÈRES – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES  
CULTURELLES – ANNÉE 2020

20-566 7.3 AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE SERVICE POUR  
L'ENNEIGEMENT DE LA PENTE À GLISSER – SNÖ INNOVATION INC.

20-567 7.4 AIDE FINANCIÈRE – ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE  
ADMINISTRATIVE – ASSOCIATION DU BASEBALL AMATEUR DE  
SAINTE-JULIE INC. – SAISON 2020

**8. RÈGLEMENTS**

20-568 8.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT –  
RÈGLEMENT 1149-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA  
TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX

20-569 8.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT –  
RÈGLEMENT 1214-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1214 RELATIF AUX  
MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA VILLE DE  
SAINTE-JULIE AFIN DE MODIFIER LE MODE DE PUBLICATION DES  
DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

20-570 8.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT –  
RÈGLEMENT 1233-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1233 AFIN  
D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT ET DE REMPLACER LA  
CLAUSE DE TAXATION PRÉVUE À SON ARTICLE 3 POUR PAYER LE  
COÛT DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE FILS D'UTILITÉS  
PUBLIQUES SUR UNE PARTIE DU CHEMIN DU FER-À-CHEVAL ET DE  
LA RUE DE MURANO AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS

20-571 8.4 ADOPTION – RÈGLEMENT 1101-101 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
ZONAGE 1101 AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS,  
MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL,  
TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE  
COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)

20-572 8.5 ADOPTION – RÈGLEMENT 1101-104 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
ZONAGE 1101 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C-208 À MÊME LA  
ZONE H-212 ET D'AJOUTER, À LA GRILLE DES USAGES ET DES  
NORMES DE LA ZONE C-208, LA CLASSE D'USAGE H5  
MULTIFAMILIALE AINSI QUE LES NORMES AFFÉRENTES À CETTE  
CLASSE D'USAGE ET D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES  
AUX MURS DÉCORATIFS

---

20-573 8.6 ADOPTION – RÈGLEMENT 1108-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1108 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE À DES FINS DE CONCORDANCE AU RÈGLEMENT 1101-101 MODIFIANT DIVERS ARTICLES DU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET AFIN D'AGRANDIR LA SECTION 15 « ZONES DE TRANSITION DU VIEUX-VILLAGE »

20-574 8.7 ADOPTION – RÈGLEMENT 1248-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1248 AFIN QUE PLUS DE RUES SOIENT VISÉES PAR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE SUR DIVERSES RUES

**9. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

**10. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

20-575 12.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-512**

**PROCLAMATION – JOURNÉE DE SENSIBILISATION AU CANCER DE LA PROSTATE « NOEUDVEMBRE » – 19 NOVEMBRE**

ATTENDU QUE, quelque 4 600 Québécois reçoivent annuellement un diagnostic de cancer de la prostate, lequel s'avère mortel dans 890 cas;

ATTENDU QUE PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis exclusivement au Québec;

ATTENDU l'importance de sensibiliser la population julievilloise au dépistage du cancer de la prostate;

ATTENDU QUE la campagne de financement « Noeudvembre » de PROCURE offre l'occasion de porter le nœud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement la journée du 19 novembre;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

DE proclamer le 19 novembre à titre de *Journée de la sensibilisation au cancer de la prostate « Noeudvembre »*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-513**

**PROCLAMATION – JOURNÉE NATIONALE DE L'ENFANT – 20 NOVEMBRE**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie est accréditée à titre de *Municipalité amie des enfants* auprès du Carrefour action municipale et famille et de l'UNICEF;

ATTENDU QUE depuis 1993 la Journée nationale de l'enfant est célébrée partout au Canada pour souligner l'adoption, par les Nations Unies, de la *Déclaration des droits de l'enfant*, le 20 novembre 1959, et la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant*, le 20 novembre 1989;

ATTENDU QUE la Journée nationale de l'enfant vise à célébrer les enfants en tant qu'acteurs de leur propre vie et au sein de leur collectivité et en tant que citoyens actifs pouvant et devant contribuer de façon significative à la prise de décisions;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

DE proclamer le 20 novembre 2020 à titre de Journée nationale de l'enfant et d'inviter les organismes, les écoles, les Centres de la petite enfance et les familles julieilloises à célébrer, à leur façon, cette journée consacrée aux enfants.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-514**

**ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL –  
6 OCTOBRE 2020**

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 6 octobre 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-515**

**ADOPTION – CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL  
– ANNÉE 2021**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie pour l'année 2021, tel que présenté ci-dessous :

<b>CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE ANNÉE 2021</b>	
<b>DATE</b>	<b>HEURE</b>
12 janvier 2021	19 h 30
9 février 2021	19 h 30
9 mars 2021	19 h 30
13 avril 2021	19 h 30
11 mai 2021	19 h 30
8 juin 2021	19 h 30
6 juillet 2021	19 h 30
16 août 2021	19 h 30
14 septembre 2021	19 h 30
5 octobre 2021	19 h 30
23 novembre 2021	19 h 30
14 décembre 2021	19 h 30

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **20-516**

#### **DÉPÔT – DÉCLARATION ANNUELLE DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – 2020**

ATTENDU les dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

ATTENDU QUE des membres du conseil ont été élus par acclamation, soit Mmes Suzanne Roy, Isabelle Poulet, Amélie Poirier et Lucie Bisson et MM. André Lemay, Mario Lemay et Normand Varin, et que leur proclamation d'élection a eu lieu le 6 octobre 2017;

ATTENDU QUE des membres du conseil ont été élus par scrutin, soit Mme Nicole Marchand et M. Claude Dalpé, et que leur proclamation d'élection a eu lieu le 10 novembre 2017;

ATTENDU QUE le dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil doit être effectué dans les soixante (60) jours suivant l'anniversaire de la proclamation de leur élection;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet



RÉSOLU :

DE déposer les déclarations des intérêts pécuniaires de Mmes Suzanne Roy, Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Amélie Poirier et Lucie Bisson et de MM. Claude Dalpé, André Lemay, Mario Lemay et Normand Varin, le tout conformément aux dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-517**

**MANDAT – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – REGROUPEMENT D'ACHAT EN COMMUN – ASSURANCES PROTECTION DE LA RÉPUTATION ET DE LA VIE PRIVÉE DES ÉLUS ET HAUTS FONCTIONNAIRES – ASSURANCES RESPONSABILITÉ PÉNALE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ (C-21)**

ATTENDU QUE conformément à l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Sainte-Julie souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21), pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

DE joindre par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21) pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intitulée « Entente de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21) » soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-518**

**AUTORISATION DE PAIEMENT – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – COTISATION ANNUELLE ET FRAIS D'ADHÉSION AU CARREFOUR DU CAPITAL HUMAIN**

ATTENDU QUE la cotisation annuelle ainsi que les frais d'adhésion au Carrefour du capital humain de l'Union des municipalités du Québec pour la Ville de Sainte-Julie s'élèvent à 30 711,20 \$ pour l'année 2021;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

---

---

RÉSOLU :

D'approuver le paiement à l'Union des municipalités du Québec d'une facture au montant de 30 711,20 \$, représentant la cotisation annuelle 2021 de la Ville de Sainte-Julie et les frais d'adhésion au Carrefour du capital humain.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-519**

**ADJUDICATION – CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN D'APPLICATIONS MUNICIPALES INTÉGRÉES – ANNÉE 2021**

ATTENDU les contrats actuels d'entretien et de soutien d'applications municipales intégrées conclus entre PG Solutions inc. et la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU la réception des factures de PG Solutions concernant le renouvellement des contrats d'entretien et de soutien d'applications municipales intégrées pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021;

ATTENDU les exceptions aux règles d'adjudication des contrats prévues au sous-paragraphe 6<sup>a</sup>) et au paragraphe 9 du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'adjuger les contrats d'entretien et de soutien d'applications municipales intégrées pour l'année 2021 à l'entreprise PG Solutions inc., dont le siège est situé au 217, avenue Leonidas Sud, Rimouski (Québec) G5L 2T5, pour un montant de 101 441,28 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux factures numéros CESA39883, CESA37753 et CESA38711.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-520**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CAMPAGNE DE FINANCEMENT – PAROISSE DE SAINTE-JULIE – TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'ÉGLISE**

ATTENDU QUE la Paroisse de Sainte-Julie a lancé une campagne de financement du 15 octobre 2020 au 15 janvier 2021 afin d'amasser les fonds nécessaires à la réfection de la façade de l'église de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE l'église de Sainte-Julie a été construite en 1901 et 1902 et a préservé ses composantes d'origine, telles que son ornementation de pierres sur la façade avant, les pinacles et son clocher;

ATTENDU QUE sur le plan architectural, l'église est représentative du courant néo-roman caractérisé par les voûtes arrondies et les fenêtres en arc en plein cintre;

ATTENDU l'importance de préserver et de mettre en valeur le patrimoine de la ville de Sainte-Julie;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'accorder une aide financière à la Paroisse de Sainte-Julie en faisant l'achat d'une pierre virtuelle au montant de 2 000 \$ dans le cadre de la campagne de financement visant les travaux de réfection de la façade de l'église.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **20-521**

#### **APPROBATION – BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU POTABLE VARENNES, SAINTE-JULIE, SAINT-AMABLE – EXERCICE FINANCIER 2021**

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable (RIEP) a approuvé la transmission du budget 2021 aux municipalités membres de la RIEP pour l'approbation de celui-ci ;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'approuver le budget 2021 de la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable;

D'autoriser le trésorier à payer par chèque la quote-part de la Ville de Sainte-Julie pour l'exercice financier 2021 au montant de 1 336 715 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **20-522**

#### **APPROBATION – BUDGET 2021 – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT**

ATTENDU que le 28 octobre 2020, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté son budget pour l'exercice financier 2021;

ATTENDU qu'une copie de ce budget a été transmise à la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU que ce budget doit être soumis pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU:

D'approuver le budget 2021 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, tel qu'adopté par son Conseil d'Administration le 28 octobre 2020;

D'autoriser le trésorier à procéder au paiement de la quote-part de la Ville de Sainte-Julie pour l'année 2021 au montant de 4 971 663 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-523**

**INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – INTERDICTION DE STATIONNEMENT – RUE SAVARIA**

ATTENDU la recommandation formulée par le comité de la sécurité publique, lors de la réunion tenue le 5 octobre 2020, d'installer des panneaux d'interdiction de stationnement aux heures de pointe, du côté impair de la rue Savaria, entre la rue de la Coulée et du boulevard N.-P.-Lapierre,

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le compte rendu de cette réunion lors de la commission administrative du 9 novembre 2020;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'installer des panneaux d'interdiction de stationnement de 6 h à 9 h et de 15 h à 18 h, du lundi au vendredi, sur la rue Savaria, entre la rue de la Coulée et le boulevard N.-P.-Lapierre, le tout conformément au plan numéro CSP-5oct-05 en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-524**

**DÉPÔT – ÉTATS COMPARATIFS**

ATTENDU QUE, conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier doit déposer deux états comparatifs, dont le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier en cours avec ceux de l'exercice précédent et le second, les revenus et dépenses adoptés au budget avec ceux prévus pour l'exercice financier courant;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des finances lors de la commission administrative du 2 novembre 2020;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses au 30 septembre 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-525**

**APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 2 octobre 2020 au 5 novembre 2020 :

- |                   |                   |                 |
|-------------------|-------------------|-----------------|
| ▪ Liste F-2020-21 | Chèque à ratifier | 785 034,90 \$   |
| ▪ Liste F-2020-22 | Comptes à payer   | 3 568 736,15 \$ |

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 2 octobre 2020 au 5 novembre 2020 apparaissant sur les listes F-2020-21 et F-2020-22;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-526**

**ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU QUE le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par divers services municipaux pour le financement des achats d'équipements et de fournitures diverses à même le fonds réservé – fonds de roulement;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver que le financement des projets présentés au rapport du Service des finances en date du 5 novembre 2020, totalisant 8 526,32 \$, soit fait à même le fonds réservé – fonds de roulement et remboursé en versements égaux :

- sur une période de cinq (5) ans, de 2021 à 2025, pour une somme de 8 526,32 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-527**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en date du 27 mai 2020;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU :**

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au MAMH de la programmation de travaux version n°2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le MAMH en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 27 mai 2020;

QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;

QUE la Ville s'engage à informer le MAMH de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les provisions de coûts de travaux admissibles.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**20-528**

**DÉPÔT – RAPPORT D'ADJUDICATION – ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 3 NOVEMBRE 2020**

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 octobre 2020, le conseil a adopté la résolution 20-475 afin de procéder à l'émission d'obligations, le 3 novembre 2020, pour un montant de 6 223 000 \$;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 20 octobre 2020 et que le trésorier a adjugé l'émission d'obligations au montant de 6 223 000 \$ au plus bas soumissionnaire, à savoir Valeurs mobilières Desjardins inc., conformément au *Règlement 806 concernant la délégation de pouvoir pour accorder le contrat d'un financement par émission d'obligation*, lequel permet l'octroi par le trésorier ou le trésorier adjoint d'un contrat de financement par émission d'obligations;

ATTENDU QUE les taux d'intérêt obtenus s'élèvent respectivement à 0,50 %, 0,60 %, 0,70 %, 0,80 % et 0,90 %;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du rapport d'adjudication de l'émission d'obligations du 3 novembre 2020 adjugée par le trésorier, conformément au *Règlement 806 concernant la délégation de pouvoir pour accorder le contrat d'un financement par émission d'obligations*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-529**

**LISTE D'EMBAUCHE DES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES, OCCASIONNELS, TEMPORAIRES ET DES ÉTUDIANTS**

ATTENDU l'article 3.3 du *Règlement 1239 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* qui exige le dépôt de la liste d'embauche de tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire ou étudiant et la liste de tout employé ou fonctionnaire municipal régulier nommé à un autre poste à la séance du conseil suivant l'embauche ou la nomination;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'accepter l'embauche des personnes suivantes selon les modalités ci-dessous :

<b>MOUVEMENT DE PERSONNEL</b>			
<b>Nom</b>	<b>Statut</b>	<b>Mouvement</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
DUFF, Dominic	Syndiqué	Technicien en génie civil à technicien aux travaux publics	2 novembre 2020
<b>ENGAGEMENT DE PERSONNEL(surnuméraire et occasionnel)</b>			
<b>Nom</b>	<b>Statut</b>	<b>Mouvement</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
BEUCAGE, Diane	Syndiqué	Préposée aux traverses d'école	20 octobre 2020
BERTRAND, Manon	Syndiqué	Préposée aux traverses d'école	20 octobre 2020

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-530**

**NOMINATION – CONTREMAÎTRE – SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS**

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par les Services aux ressources humaines lors de la commission administrative du 9 novembre 2020.

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

RÉSOLU :

De nommer M. Jean-François Godbout au poste de contremaître au Service des infrastructures et gestion des actifs, et ce, selon le salaire et la politique des conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Sainte-Julie;

QUE la nomination de M. Godbout à ce poste soit en vigueur à compter du 11 novembre 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-531**

**EMBAUCHE – SECRÉTAIRE DE DIRECTION – SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie doit pourvoir au poste de secrétaire de direction au Service des infrastructures et gestion des actifs;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 26 octobre 2020;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'embaucher Mme Nancy Roch au poste de secrétaire de direction au Service des infrastructures et gestion des actifs, à compter du 11 novembre 2020, selon les conditions de travail prévues à la convention collective en vigueur à la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-532**

**EMBAUCHE – MÉCANICIEN – SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à la création d'un nouveau poste régulier de mécanicien au Service des infrastructures et gestion des actifs;



ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par les Services aux ressources humaines lors de la commission administrative du 9 novembre 2020;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'embaucher M. Charles Turgeon au poste de mécanicien au Service des infrastructures et gestion des actifs, à compter du 4 décembre 2020, selon les conditions de travail prévues à la convention collective en vigueur à la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **20-533**

#### **EMBAUCHE – CONTREMAÎTRE DÉNEIGEMENT – POSTE CONTRACTUEL – SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS**

ATTENDU la création d'un poste contractuel de contremaître déneigement (contremaître temporaire de nuit) au Service des infrastructures et gestion, par le biais de la résolution 20-430 adoptée lors de la séance du 15 septembre 2020;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 26 octobre 2020;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE ratifier l'embauche, à compter du 26 octobre 2020, de M. Marcel Leblanc au poste contractuel de contremaître déneigement au Service des infrastructures et gestion des actifs;

D'autoriser le directeur des ressources humaines à signer le contrat d'embauche.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **20-534**

#### **AUTORISATIONS ET ENGAGEMENTS – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) – VOLET 2 – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES – MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie (ci-après la « Ville ») a pris connaissance du Guide sur le Programme d'infrastructures municipales d'eau (ci-après PRIMEAU) et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE s'engager à respecter les modalités applicables du Guide précité;

DE s'engager à réaliser les travaux selon les modalités du programme;

DE s'engager à payer la part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus qui incombent à la Ville;

DE s'engager à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU associés au projet de la Ville, y compris tout dépassement de coûts;

D'autoriser le dépôt, au nom de la Ville, de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU pour le projet de travaux de réhabilitation de plusieurs conduites localisées sur les tronçons dont la liste est jointe en annexe;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, au nom de la Ville, le protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-535**

**RECONDUCTION – FOURNITURE D'ENROBÉS BITUMINEUX DE CORRECTION – PÉRIODE HIVERNALE 2020-2021**

ATTENDU l'attribution du contrat pour la fourniture d'enrobés bitumineux de correction pour la période hivernale 2019-2020, avec possibilité de renouvellement pour une période additionnelle d'un an, à la compagnie Tech-Mix inc., division de Bau-Val inc., lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 décembre 2019, résolution 19-736;

ATTENDU QUE conformément au devis de soumission, la Ville de Sainte-Julie peut renouveler le contrat pour la période hivernale 2020-2021;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 26 octobre 2020;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

DE reconduire, pour la période hivernale 2020-2021, le contrat pour la fourniture d'enrobés bitumineux de correction, à la compagnie Tech-Mix inc., division de Bau-Val inc., située au 3350, chemin de la Butte-aux-Renards, Varennes (Québec) J3X 1P7, pour un montant de 38 896,04 \$ (excluant le transport), toutes taxes comprises, portant la valeur totale du contrat à 77 792,08 \$, toutes taxes comprises.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-536**

**RECONDUCTION – FOURNITURE D’ENROBÉS BITUMINEUX – PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2021 AU 31 DÉCEMBRE 2021 – PROJET SA-20-01**

ATTENDU l'adjudication du contrat pour la fourniture d'enrobés bitumineux pour l'année 2020, avec possibilité de renouvellement pour une période additionnelle d'un an, à la compagnie Construction DJL inc., lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 février 2020, résolution 20-075;

ATTENDU QUE conformément au devis de soumission, la Ville de Sainte-Julie peut renouveler le contrat pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 26 octobre 2020;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

DE reconduire, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, le contrat pour la fourniture d'enrobés bitumineux, à la compagnie Construction DJL inc., située au 100, chemin de la Carrière, Carignan (Québec) J3L 0N5, pour un montant de 111 841,93 \$ (excluant le transport), toutes taxes comprises, portant la valeur totale du contrat à 223 683,86 \$, toutes taxes comprises.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-537**

**PROVISION – FOURNITURE D’ENROBÉS BITUMINEUX – PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2021 AU 31 DÉCEMBRE 2021 – PROJET SA-20-01**

ATTENDU l'adjudication du contrat SA-20-01 pour la fourniture d'enrobés bitumineux pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 (excluant le transport) à l'entreprise Construction DJL inc. pour une somme de 111 841,93 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 5 % pour des frais imprévus, représentant une somme de 5 592,10 \$, portant le montant autorisé à 117 434,03 \$;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général ou de la directrice générale adjointe avant d'engager de telles dépenses;

DE requérir que le directeur général ou la directrice générale adjointe informe les membres du conseil municipal de ces dépenses lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-538**

**RECONDUCTION – ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DIVERS TRAVAUX ÉLECTRIQUES SUR LE TERRITOIRE SUR DEMANDE – PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2021 AU 31 DÉCEMBRE 2021 – PROJET SA-18-32**

ATTENDU l'adjudication du contrat pour l'entretien du réseau d'éclairage public et divers travaux électriques sur demande, sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, avec possibilité de reconduction pour deux périodes additionnelles d'un an chacune, à la compagnie Le Groupe DR Électrique inc., lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 décembre 2018, résolution 18-698;

ATTENDU QUE conformément au devis de soumission, la Ville de Sainte-Julie peut renouveler le contrat pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 26 octobre 2020;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

DE reconduire, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, le contrat d'entretien du réseau d'éclairage public et divers travaux électriques sur le territoire sur demande, à la compagnie Le Groupe DR Électrique inc., située au 1420, boulevard Lionel-Boulet, Varennes (Québec) J3X 1P7, pour un montant de 259 481,33 \$, toutes taxes comprises, portant la valeur totale du contrat à 752 745,93 \$, toutes taxes comprises.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-539**

**RECONDUCTION – FOURNITURE DE PIERRES CONCASSÉES – PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2021 AU 31 DÉCEMBRE 2021 – PROJET SA-19-22**

ATTENDU l'adjudication du contrat pour la fourniture de pierres concassées pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, avec possibilité de renouvellement pour une période additionnelle d'un an, à la compagnie Construction DJL inc., lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 décembre 2019, résolution 19-735;

ATTENDU QUE conformément au devis de soumission, la Ville de Sainte-Julie peut renouveler le contrat pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021;

---

---

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 26 octobre 2020;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

DE reconduire, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, le contrat pour la fourniture de pierres concassées, à la compagnie Construction DJL inc., située au 100, chemin de la Carrière, Carignan (Québec) J3L 0N5, pour un montant de 84 616,14 \$ (excluant les frais de transport), toutes taxes comprises, portant la valeur totale du contrat à 169 232,28 \$, toutes taxes comprises.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **20-540**

#### **RECONDUCTION – CONTRAT DE TONTE DE GAZON DANS CERTAINS PARCS ET ESPACES VERTS – ANNÉE 2021 – PROJET SA-20-03**

ATTENDU l'adjudication du contrat de tonte de gazon dans certains parcs et espaces verts pour l'année 2020, incluant les travaux en option, avec possibilité de renouvellement pour quatre périodes additionnelles d'un an, à la compagnie Paysagiste Rive-Sud ltée, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 mars 2020, résolution 20-140;

ATTENDU QUE conformément au devis de soumission, la Ville de Sainte-Julie peut renouveler le contrat pour l'année 2021;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 26 octobre 2020;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

DE reconduire, pour l'année 2021, le contrat de tonte de gazon dans certains parcs et espaces verts, incluant les travaux en option, à la compagnie Paysagiste Rive-Sud ltée, située au 1200, rue Labadie, Longueuil (Québec) J4N 1C7, pour un montant de 100 539,11 \$, toutes taxes comprises, portant la valeur totale du contrat à 196 857,83 \$, toutes taxes comprises.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **20-541**

#### **ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU BÂTIMENT LOUIS-ARMAND-SAVARIA LOT 1A (SOUS-SOL) – PROJET R-1211, LOT 1A**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour les travaux de réaménagement du bâtiment Louis-Armand-Savaria lot 1A (sous-sol);

---

---

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 15 octobre 2020 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 2 novembre 2020;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU :**

D'adjuger le contrat numéro R-1211, lot 1A concernant les travaux de réaménagement du bâtiment Louis-Armand-Savaria lot 1A (sous-sol) au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie 2BR Construction inc., située au 223, rue Desmarais, Lefebvre (Québec) J0H 2C0, pour un montant de 305 707,03 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 15 octobre 2020;

QUE cette dépense soit financée à même les revenus de fonctionnement supplémentaires de l'exercice 2020.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**20-542**

**PROVISION – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU BÂTIMENT LOUIS-ARMAND-SAVARIA LOT 1A (SOUS-SOL) – PROJET R-1211, LOT 1A**

ATTENDU l'adjudication du contrat R-1211, lot 1A pour les travaux de réaménagement du bâtiment Louis-Armand-Savaria lot 1A (sous-sol) à l'entreprise 2BR Construction inc. pour une somme de 305 707,03 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

**RÉSOLU :**

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 10 % pour des travaux imprévus, représentant une somme de 30 570,70 \$, portant le montant autorisé à 336 277,73 \$;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général ou de la directrice générale adjointe avant d'engager de telles dépenses;

DE requérir que le directeur général ou la directrice générale adjointe informe les membres du conseil municipal de ces dépenses lors de la commission administrative suivant la demande.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**20-543**

**ATTRIBUTION DE CONTRAT – SERVICES D’ENTRETIEN PRÉVENTIF ET DE RÉPARATION DES SYSTÈMES DE VENTILATION, DE CLIMATISATION ET DE CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX – PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2020 AU 30 NOVEMBRE 2021 – PROJET SA-20-19**

ATTENDU QU’une recherche de prix a été effectuée pour les services d’entretien préventif et de réparation des systèmes de ventilation, de climatisation et de chauffage des bâtiments municipaux, pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 30 novembre 2021;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 9 novembre 2020;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par M. André Lemay

**RÉSOLU :**

D’attribuer, pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 30 novembre 2021, le contrat SA-20-19 concernant les services d’entretien préventif et de réparation des systèmes de ventilation, de climatisation et de chauffage des bâtiments municipaux, au plus bas fournisseur conforme, soit l’entreprise Climatisation Chauffage Sainte-Julie, située au 40-2141, rue Léonard-De Vinci, Sainte-Julie (Québec) J3E 1Z3, pour un montant total de 68 372,18 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l’offre de prix de cette entreprise en date du 27 octobre 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-544**

**ATTRIBUTION DE CONTRAT – FOURNITURE ET INSTALLATION DE PANNEAUX LUMINEUX POUR TRAVERSE DE PIÉTONS ET D’AFFICHEURS DE VITESSE – PROJET SA-20-20**

ATTENDU QU’une recherche de prix a été effectuée pour la fourniture et l’installation de panneaux lumineux pour traverse de piétons et d’afficheurs de vitesse;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 9 novembre 2020;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

D’attribuer le contrat SA-20-20 concernant la fourniture et l’installation de panneaux lumineux pour traverse de piétons et d’afficheurs de vitesse, au plus bas fournisseur conforme, soit l’entreprise Trafic Innovation inc., située au 226, rue Roy, Saint-Eustache (Québec) J7R 5R6, pour un montant total de 38 797,17 \$, toutes taxes comprises.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-545**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – POSTE DE CAMIONNAGE EN VRAC RÉGION 06 INC. – TRANSPORT DE NEIGE – ANNÉE 2020-2021**

ATTENDU la nécessité, lors de travaux de transport de neige, d'avoir recours à la location de camions avec opérateurs;

ATTENDU QUE le Poste de camionnage en vrac Région 06 inc. (ci-après le « Poste de Camionnage ») offre un tel service de location, selon un processus de liste d'appel auprès de camionneurs membres et non membres du Poste de Camionnage;

ATTENDU QUE tous les camionneurs qui ne sont pas membres du Poste de Camionnage devront préalablement signer un contrat avec la Ville;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 9 novembre 2020;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU :**

D'autoriser la chef de section – approvisionnement du Service des finances à conclure avec le Poste de Camionnage en vrac Région 06 inc., et à signer, au nom de la Ville de Sainte-Julie, le contrat de location de camions avec opérateurs, sur demande, pour le transport de neige saison 2020-2021, ainsi que tout autre document requis pour donner effet aux présentes, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire;

D'autoriser la chef de section – approvisionnement du Service des finances à signer, au nom de la Ville de Sainte-Julie, tout contrat de location de camion avec opérateur à intervenir avec les divers entrepreneurs de transport de neige non membres du Poste de Camionnage en vrac Région 06 inc., et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**20-546**

**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2021**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2021;

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;



- précise que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement* de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU :**

QUE la Ville de Sainte-Julie confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Ville pour l'année 2021;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Sainte-Julie s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Ville de Sainte-Julie confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Sainte-Julie s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Ville de Sainte-Julie reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

### **20-547**

#### **DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 14 OCTOBRE 2020**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 14 octobre 2020 et a soumis son procès-verbal à la commission administrative;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

---

---

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 octobre 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-548**

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION (REVÊTEMENT EXTÉRIEUR) – PROJET INTÉGRÉ VILAMO (BOUCLE E) – ZONE A-804**

ATTENDU QUE la demande vise l'approbation des modifications apportées aux agencements des matériaux prévus sur les bâtiments de la boucle E, faisant partie du projet Vilamo;

ATTENDU QUE la demande présentée au Comité consultatif d'urbanisme était accompagnée, en plus des plans-concept de construction révisés, préparés par Ambiance Nature et datés du 16 août ainsi que du 3 septembre 2020, de nouvelles perspectives 3D montrant lesdits agencements, déposées en date du 13 octobre 2020;

ATTENDU QU'à la suite de la présentation du dossier aux membres du Comité consultatif d'urbanisme lors de l'assemblée du 14 octobre 2020, celui-ci a émis une recommandation défavorable quant au projet de modifications;

ATTENDU QUE de nouvelles perspectives ont été préparées par le requérant, déposées au Service de l'urbanisme le 2 novembre 2020, et présentées aux membres du conseil municipal lors de la commission administrative de ce même jour, soit le 2 novembre 2020;

ATTENDU QUE les nouvelles perspectives soumises ont permis aux membres du conseil de comparer les différentes options proposées, qui découlaient des commentaires émis par le Comité consultatif d'urbanisme, et de conclure que les agencements initialement présentés étaient ceux à privilégier;

ATTENDU QUE la couleur des portes de garage, qui n'est pas tout à fait harmonisée à la couleur du revêtement métallique proposé et déjà installé sur le premier bâtiment, devra être modifiée, tel que convenu avec le requérant, afin de présenter une couleur mieux agencée à celle dudit revêtement;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont accepté les modifications initialement proposées par le requérant;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance par courriel des nouveaux documents présentés au conseil et sont en accord avec les nouvelles perspectives déposées;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de construction, selon le « concept original » relatif aux agencements proposés pour les revêtements extérieurs des bâtiments de la boucle E du projet Vilamo, préparés par Ambiance Nature, datés du 16 août et du 3 septembre 2020, accompagnés des perspectives 3D déposées en date du 13 octobre 2020 et révisées en date du 2 novembre 2020, et ce, conditionnellement au respect de l'exigence suivante :

- que le gris des portes de garage soit mieux agencé au revêtement métallique;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-549**

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION DU PROJET INTÉGRÉ DU QUARTIER LUMICITÉ (BOUCLE B) – ZONE A-806**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de construction du projet intégré de la boucle B, situé dans le Quartier Lumicité, préparés par la firme d'architecture Élitek et datés du 12 novembre 2018, et ce, conformément à la résolution 491.8.20 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 14 octobre 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-550**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1970, RUE LÉONARD-DE VINCI (RESTAURANT DIVINO) – ZONE C-151**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage, préparés par la compagnie Vision DEL et datés du 23 septembre 2020, pour la place d'affaires Restaurant Divino, située au 1970, rue Léonard-De Vinci, et ce, conformément à la résolution 491.6.20 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 14 octobre 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-551**

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL – 777, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-308**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de construction d'un bâtiment commercial, soumis par le propriétaire, pour le 777, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution 491.7.20 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 14 octobre 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-552**

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – 310, RUE DE MURANO (BÂTIMENT C) – ZONE C-258**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept d'aménagement paysager pour le bâtiment commercial situé au 310, rue de Murano, préparés par Fahey et Associés et datés du 5 octobre 2020, et ce, conformément à la résolution 491.3.20 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 14 octobre 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-553**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L'INSTALLATION D'UN RÉSERVOIR À ESSENCE – 1235, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (KIA) – ZONE C-407**

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept pour l'installation d'un réservoir à essence, soumis par le propriétaire en date du 9 octobre 2020, pour la place d'affaires « KIA », située au 1235, boulevard Armand-Frappier, et ce, conformément à la résolution 491.10.20 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 14 octobre 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-554**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL – 2105, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (CLINIQUE MÉDICALE) – ZONE C-417**

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'aménagement paysager, soumis par la compagnie CBA Architecture et datés du 15 septembre 2020, pour le bâtiment commercial localisé au 2105, boulevard Armand-Frappier (clinique médicale), et ce, conformément à la résolution 491.14.20 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 14 octobre 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-555**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE COMPRENANT UN LOGEMENT ACCESSOIRE – 1849-1849-A, RUE DE L'ÉGLISE – ZONE H-207**

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de construction, préparés par VP Architecture, datés du 16 août 2020 et accompagnés d'un plan d'implantation réalisé par Mario Dumont, arpenteur-géomètre, daté du 17 août 2020, d'une résidence unifamiliale comprenant un logement accessoire au 1849-1849-A, rue de l'Église, et ce, conformément à la résolution 491.9.20 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 14 octobre 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-556**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L'INSTALLATION DE CONTENEURS – 749, AVENUE DE L'ABBÉ-THÉORET – ZONE H-319**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept du stationnement pour l'installation de conteneurs, déposés par le requérant en date du 11 juin 2020, au 749, avenue de l'Abbé-Théoret, et ce, conformément à la résolution 492.4.20 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 14 octobre 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-557**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (REVÊTEMENT EXTÉRIEUR) – 1591, RUE OCTAVE-CRÉMAZIE – ZONE H-323**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation, soumis par le propriétaire, pour le remplacement du revêtement extérieur de la résidence située au 1591, rue Octave-Crémazie, et ce, conformément à la résolution 491.16.20 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 14 octobre 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-558**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (CHANGEMENT DE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT) – 1778, RUE PROVOST – ZONE H-343**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation, soumis par le propriétaire, pour le changement de l'enveloppe extérieure de la résidence située au 1778, rue Provost, et ce, conformément à la résolution 491.5.20 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 14 octobre 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-559**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L'INSTALLATION DE CONTENEURS – 2020, RUE BORDUAS – ZONE P-401**

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept pour l'installation de conteneurs, soumis par le requérant, pour la propriété située au 2020, rue Borduas (école secondaire), et ce, conformément à la résolution 491.2.20 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 14 octobre 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-560**

**AUTORISATION – DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL (AJOUT D'UN LOGEMENT ACCESSOIRE) – 1849, RUE DE L'ÉGLISE – ZONE H-207**

ATTENDU QU'une demande d'autorisation pour l'implantation d'un usage conditionnel au 1849, rue de l'Église a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande concerne l'aménagement d'un logement accessoire sur un terrain de moins de 557 mètres carrés;

ATTENDU QUE le projet, qui concerne la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée comprenant l'aménagement d'un logement accessoire au niveau du sous-sol, est également soumis au processus relatif au *Règlement 1108 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée des plans-concept de construction, préparés par la compagnie VP Architecture et datés du 16 août 2020, ainsi qu'un plan d'implantation réalisé par Mario Dumont, arpenteur-géomètre, daté du 17 août 2020;

ATTENDU QUE les plans-concept de construction de la nouvelle résidence unifamiliale isolée comprenant un logement accessoire, lesquels porteront respectivement les adresses 1849 et 1849-A, rue de l'Église, ont été recommandés favorablement par le Comité consultatif d'urbanisme le 14 octobre 2020, sous la résolution 491.9.20 datée du 14 octobre 2020;

ATTENDU QUE le terrain qui accueillera la construction est d'une superficie de 554,2 mètres carrés, soit 2,8 mètres carrés en deçà de la superficie minimale prescrite par l'article 4.8.9.3 du *Règlement de zonage 1101* pour l'aménagement d'un tel logement;

ATTENDU QUE selon le *Règlement 1107 relatif aux usages conditionnels*, toute demande d'usage conditionnel est soumise aux règles dudit règlement;

ATTENDU QUE la section 11 du règlement 1107 permet d'autoriser l'aménagement d'un logement accessoire à une résidence de type unifamilial isolé H1, sur une propriété dont la superficie est inférieure à 557 mètres carrés;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 491.9.20 adoptée lors de l'assemblée tenue le 14 octobre 2020, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande d'autorisation d'un usage conditionnel (ajout d'un logement accessoire);

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande d'usage conditionnel a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. C-19) et qu'une affiche a été installée sur l'emplacement visé par la demande afin d'annoncer ledit projet (date, heure, lieu de la séance, nature du projet) pour que toute personne désirant se faire entendre relativement à cette demande puisse le faire lors de la séance du conseil;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'autorisation d'une demande d'usage conditionnel ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

**RÉSOLU :**

D'approuver la demande pour l'autorisation d'un usage conditionnel (ajout d'un logement accessoire) pour le bâtiment résidentiel situé au 1849, rue de l'Église.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

### **20-561**

#### **DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 1492, RUE PRINCIPALE – ZONE C-249**

ATTENDU QU'une demande de dérogations mineures concernant la propriété située au 1492, rue Principale a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE les plans-concept de rénovation ont été approuvés par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 22 avril 2020, sous la résolution 486.3.20 datée du 22 avril 2020 et entérinés par le conseil municipal (résolution 20-254) le 12 mai 2020;

ATTENDU QUE l'aménagement de l'aire de stationnement du côté droit de la propriété n'a subi aucune modification depuis la présentation au CCU d'avril dernier et que l'octroi de dérogations mineures est toujours nécessaire relativement à l'absence de l'aire d'isolement requis entre une aire de stationnement et la limite avant du terrain, ainsi qu'à celle requise entre ladite aire de stationnement et le mur latéral droit du bâtiment;

ATTENDU QUE l'article 5.6.2.2 du *Règlement de zonage 1101* prévoit qu'une aire de stationnement doit être située à une distance minimale de 3 mètres de toute ligne avant et 1,5 mètre de tout mur du bâtiment principal;



---

---

ATTENDU QUE l'aspect dérogatoire quant à la distance requise entre l'aire de stationnement et la limite avant du terrain, découle en partie du fait qu'une section de terrain, entre celle de la propriété visée et celle dédiée pour la voie publique de circulation (emprise municipale), appartient à la Ville et que suite au réaménagement de la route 229 (rue Principale) la Ville est restée propriétaire d'une parcelle de terrain résiduelle de forme triangulaire qui devrait normalement faire partie de la propriété du requérant;

ATTENDU QUE le maintien d'un garage détaché existant n'est autorisé que pour les propriétés du secteur du Vieux-Village et des zones de transition, tel que spécifiquement décrit à l'article 10.1.4.1 du *Règlement de zonage 1101*, alors que la propriété faisant l'objet de la demande se trouve à l'extérieur de ceux-ci, et ce, suite aux modifications réglementaires à cet effet qui sont maintenant en vigueur;

ATTENDU QUE l'utilisation d'un matériau de revêtement extérieur de classe 4 sur une proportion représentant 100 % de la surface des quatre élévations du bâtiment principal, plutôt que de classe 2 sur une surface minimale de 75 % de celles-ci, n'est pas autorisé en vertu du tableau 11.2 de l'article 11.2.2.4 du *Règlement de zonage 1101*, soit un autre élément dérogatoire découlant du retrait de la propriété de la zone de transition;

ATTENDU QUE l'octroi des dérogations mineures nécessaires à l'aménagement de l'aire de stationnement, ou toute autre dérogation découlant du changement de réglementation lié au retrait de la propriété de la zone de transition, ne portera pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins, à leur droit de propriété, qu'elle respecte les objectifs du plan d'urbanisme et qu'elle constitue un cas isolé;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 486.3.20 adoptée lors de son assemblée tenue le 22 avril 2020, recommande au conseil municipal d'accepter cette demande de dérogations mineures;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogations mineures a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU :**

D'approuver la demande de dérogations mineures pour la propriété située au 1492, rue Principale, afin d'autoriser :

- l'implantation d'une aire de stationnement sans distance par rapport au bâtiment principal, plutôt que 1,5 mètre du mur latéral droit, et sans distance par rapport à la limite avant du lot, plutôt que 3 mètres;
- le maintien d'un garage détaché existant tel que spécifiquement autorisé à l'article 10.1.4.1 du *Règlement de zonage 1101* pour les propriétés du secteur du Vieux-Village et des zones de transition, alors que la propriété faisant l'objet de la demande se trouve à l'extérieur de ceux-ci;
- l'utilisation d'un matériau de revêtement extérieur de classe 4 sur une proportion représentant 100 % de la surface des quatre élévations du bâtiment principal, plutôt que de classe 2 sur une surface minimale de 75 % de celles-ci.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

---

---

**20-562**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 777, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-308**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 777, montée Sainte-Julie a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée des plans-concept de construction, préparés par la firme d'architecture Monty et Associé et déposés en date du 17 mars 2020;

ATTENDU QUE la demande implique une modification à une dérogation mineure, octroyée lors de l'approbation du projet initial en début d'année et est accompagnée d'un plan d'implantation préparé par Mario Dumont, arpenteur-géomètre, daté du 12 septembre 2020 (numéro de dossier 4329 MD P01, minute 4909);

ATTENDU QUE la demande vise une correction qui doit être apportée à la demande de dérogations mineures octroyée (résolution 20-255) conjointement à l'approbation du projet, en avril dernier;

ATTENDU QUE la demande de dérogations concernait trois éléments, soit la forme de la toiture (toit plat, dont la modification est en cours dans le projet de règlement omnibus), le nombre de cases de stationnement ainsi que la dimension du triangle de visibilité où une distance de 5 mètres, plutôt que 15 mètres, a été accordée;

ATTENDU QU'il avait alors été noté qu'un assouplissement réglementaire est prévu à l'article 10.1.7.3 du règlement de zonage pour les propriétés du Secteur du Vieux-Village uniquement, où seule une distance de 4 mètres par rapport à une intersection est requise;

ATTENDU QUE la propriété faisant l'objet de la demande, qui se trouve directement à la limite extérieure du secteur du Vieux-Village, étant plutôt localisée dans la zone de transition, s'est vu appliquer cette même logique par le biais d'une dérogation mineure, mais selon une distance de 5 mètres par rapport à l'intersection, plutôt que 4 mètres dans le Vieux-Village et 15 mètres sur le reste de l'ensemble du territoire;

ATTENDU QUE le croquis d'implantation, réalisé par l'architecte, et qui accompagnait la demande ce printemps, comprenait un terrain avec des angles de 90 degrés, alors que ce n'est pas réellement le cas;

ATTENDU QUE lorsque l'arpenteur a préparé le projet d'implantation, il s'est avéré que le lot ne présente pas des angles exacts de 90 degrés, ce qui fait en sorte que si on maintient une implantation à une distance de 2,6 mètres de la limite latérale gauche du lot, tel qu'initialement prévu, ceci fait en sorte que l'emplacement de l'entrée charretière se retrouverait à près de 2,5 mètres du point d'intersection des deux voies de circulation, plutôt que 15 mètres;

ATTENDU QU'afin de préserver l'espace vert prévu le long de la rue de la Seigneurie, le bâtiment devra plutôt être implanté à 1,3 mètre de la limite latérale gauche, pour sa partie la plus rapprochée à l'arrière, et l'entrée charretière se retrouvera ainsi à 4,52 mètres du point d'intersection formé par les deux rues, plutôt que 5 mètres tel qu'initialement prévu;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 491.7.20 adoptée lors de son assemblée tenue le 14 octobre 2020, recommande au conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

---

---

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogation mineure pour la construction d'un bâtiment commercial situé au 777, montée Sainte-Julie, afin d'autoriser :

- l'aménagement d'une aire de stationnement dont l'entrée charretière, par rapport à l'intersection de la voie publique la plus près, est à 4 mètres, plutôt que 15 mètres.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **20-563**

#### **DEMANDE DE FINANCEMENT – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES PROJETS CONTRIBUANT À LA MISE EN PLACE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN – VOLET ACQUISITION – LOTS 5 881 583 ET 5 881 501 DE LA RUE CHARLEBOIS À SAINTE-JULIE**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie est propriétaire du lot 5 881 582 du cadastre du Québec, connu sous le nom du parc des Étangs-Antoine-Charlebois et situé dans le corridor forestier du Mont-Saint-Bruno, aux limites des villes de Saint-Amable et de Varennes;

ATTENDU QUE ce site possède une biodiversité étonnante dû à son boisé, son plan d'eau d'une grande superficie parsemé de presqu'îles et ses espèces animales et végétales d'intérêt, et qu'il présente un excellent potentiel pour sa mise en valeur;

ATTENDU QU'un plan d'aménagement et des travaux de mise en valeur phase 1 du site ont été réalisés dans le cadre d'une demande d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire métropolitain et que la phase 2 est en planification dans le cadre du même programme;

ATTENDU QU'en regard à ces travaux d'aménagement, la Ville de Sainte-Julie souhaite profiter d'une opportunité d'acquisition des lots 5 881 583 et 5 881 501, en front de la rue Charlebois à Sainte-Julie, dans le but d'augmenter la superficie du parc des Étangs-Antoine-Charlebois de 170 596 mètres carrés;

ATTENDU QUE les lots 5 881 583 et 5 881 501 présentent des caractéristiques environnementales similaires au parc par la présence d'un boisé et d'un marécage;

ATTENDU QUE l'acquisition de ces lots vise à protéger et mettre en valeur les atouts naturels du site;

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Montréal offre un volet acquisition au Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire métropolitain;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'autoriser la présentation d'un dossier de candidature pour une demande de financement auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal visant l'acquisition des lots 5 881 583 et 5 881 501 du cadastre du Québec, en front de la rue Charlebois et contigus au parc des Étangs-Antoine-Charlebois;

QUE la Ville s'engage à assumer sa part d'investissement à ce projet en devenant propriétaire en totalité;

QUE la Ville s'engage à réaliser les activités de communication énoncées à la demande de financement;

QUE la Ville s'engage à maintenir un accès permanent et public des lots visés par le projet de mise en valeur et d'aménagement phase 2 du parc des Étangs-Antoine-Charlebois et à maintenir l'accès gratuit ou lorsque requis, d'établir une tarification unique pour les citoyens du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal;

QUE la Ville s'engage à assumer un suivi de conservation, à des fins écologiques, des espaces boisés du terrain visé par le projet par des mesures appropriées;

D'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme à signer, pour et au nom de la Ville, la demande de financement ainsi que toute convention et autres documents relatifs à cette demande, notamment la convention de financement;

DE ratifier la promesse d'achat des lots 5 881 583 et 5 881 501 signée le 10 janvier 2020 et jointe à la présente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-564**

**ADHÉSION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS – ANNÉES 2021, 2022 ET 2023**

ATTENDU l'adoption de la Politique culturelle de la Ville de Sainte-Julie et le plan d'action 2019-2023 lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 18 septembre 2018, résolution 18-496;

ATTENDU QUE plusieurs actions culturelles sont prévues à l'intérieur de cette Politique;

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications (CMM), dans le cadre d'une entente de développement culturel, s'engage à subventionner 50 % des coûts reliés aux projets admissibles soumis par une municipalité;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'adhérer à l'entente de développement culturel du ministère de la Culture et des Communications pour les années 2021, 2022 et 2023;

D'autoriser la directrice du Service des loisirs à conclure, avec le ministère de la Culture et des Communications, et à signer, au nom de la Ville de Sainte-Julie, l'entente de développement culturel ainsi que tout autre document requis pour donner effet à la présente résolution, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-565**

**AIDES FINANCIÈRES – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES CULTURELLES – ANNÉE 2020**

ATTENDU l'adoption de la Politique culturelle de la Ville de Sainte-Julie et le plan d'action 2019-2023, résolution 18-496;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette Politique, la Ville a adopté un programme de soutien aux initiatives culturelles, résolution 20-096;

ATTENDU QUE la population de la Ville de Sainte-Julie a été invitée à soumettre des projets culturels;

ATTENDU QUE le comité de suivi de la Politique culturelle a analysé les candidatures lors d'une réunion tenue le 3 novembre 2020;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 9 novembre 2020;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'entériner les recommandations du comité de suivi de la Politique culturelle;

D'accorder une aide financière aux organismes suivants, soit :

Organisme	Nom du projet culturel	Montant
Maison des jeunes	Graff ta marque!	3 600 \$
CJE Marguerite-D'Youville	Art de coeur	3 200 \$
Défilé de Noël de Sainte-Julie	Fabrication de maisonnettes de Noël	3 200 \$

DE verser ces aides financières en deux versements, soit 75 % du montant avant la réalisation du projet et 25 % au moment de la reddition de compte du projet, le tout conformément à la politique d'attribution des subventions de la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-566**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE SERVICE POUR L'ENNEIGEMENT DE LA PENTE À GLISSER – SNÖ INNOVATION INC.**

ATTENDU QUE la Ville doit avoir recours aux services d'une compagnie spécialisée afin de procéder à l'enneigement de la pente à glisser;

ATTENDU QUE la Ville fait affaire avec la compagnie Snö Innovation inc. depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE la Ville est pleinement satisfaite du service offert;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport de recommandation présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 26 octobre 2020;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

**RÉSOLU :**

D'autoriser la directrice du Service des loisirs à signer un contrat de service avec la compagnie Snö Innovation inc., située au 550, rang des Vingt-Cinq Est, Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 0G6, pour les saisons 2020-2021 et 2021-2022, pour une somme de 10 175,29 \$, par année, taxes incluses;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-567**

**AIDE FINANCIÈRE – ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE – ASSOCIATION DU BASEBALL AMATEUR DE SAINTE-JULIE INC. – SAISON 2020**

ATTENDU la politique d'attribution des subventions du conseil municipal, volet 6, « Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative »;

ATTENDU la demande d'aide financière de l'Association du baseball amateur de Sainte-Julie inc. pour contribuer à la rémunération du responsable de la réservation des terrains, des arbitres et des marqueurs;

ATTENDU QUE cette demande respecte les critères d'admissibilité du volet 6 « Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative »;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 9 novembre 2020;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par M. Normand Varin

**RÉSOLU :**

DE verser une aide financière de 2 250 \$ à l'Association du baseball amateur de Sainte-Julie inc. pour contribuer à l'engagement d'une ressource administrative.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-568**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT –  
RÈGLEMENT 1149-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA TARIFICATION  
DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX**

Avis de motion est donné par Mme Lucie Bisson que le *Règlement 1149-14 modifiant le Règlement 1149 sur la tarification de différents services municipaux* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1149-14 modifiant le *Règlement 1149 sur la tarification des différents services municipaux* est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

**20-569**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1214-2  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1214 RELATIF AUX MODALITÉS DE PUBLICATION  
DES AVIS PUBLICS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN DE MODIFIER LE MODE  
DE PUBLICATION DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES**

Avis de motion est donné par Mme Nicole Marchand que le *Règlement 1214-2 modifiant le Règlement 1214 relatif aux modalités de publication des avis publics de la Ville de Sainte-Julie afin de modifier le mode de publication des demandes de soumissions publiques* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1214-2 modifiant le *Règlement 1214 relatif aux modalités de publication des avis publics de la Ville de Sainte-Julie* afin de modifier le mode de publication des demandes de soumissions publiques est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

**20-570**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1233-1  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1233 AFIN D'AUGMENTER LE MONTANT DE  
L'EMPRUNT ET DE REMPLACER LA CLAUSE DE TAXATION PRÉVUE À SON  
ARTICLE 3 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE FILS  
D'UTILITÉS PUBLIQUES SUR UNE PARTIE DU CHEMIN DU FER-À-CHEVAL ET DE  
LA RUE DE MURANO AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS**

Avis de motion est donné par M. Claude Dalpé que le *Règlement 1233-1 modifiant le règlement 1233 afin d'augmenter le montant de l'emprunt et de remplacer la clause de taxation prévue à son article 3 pour payer le coût des travaux d'enfouissement de fils d'utilités publiques sur une partie du chemin du Fer-à-Cheval et de la rue de Murano ainsi que les frais contingents* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1233-1 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

**20-571**

**ADOPTION – RÈGLEMENT 1101-101 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'Y APPORTER CERTAINES CORRECTIONS, MODIFICATIONS, AJOUTS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement de zonage 1101* afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (Omnibus) ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil du 15 septembre 2020, sous la résolution 20-451;

ATTENDU QUE le projet de règlement a fait l'objet d'une consultation écrite de quinze (15) jours, soit du 17 septembre 2020 au 1<sup>er</sup> octobre 2020, conformément à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil du 6 octobre 2020, sous le numéro 20-505;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU :**

D'adopter le *Règlement 1101-101 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus)*;

DE transmettre une copie de ce règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**20-572**

**ADOPTION – RÈGLEMENT 1101-104 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C-208 À MÊME LA ZONE H-212 ET D'AJOUTER, À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE C-208, LA CLASSE D'USAGE H5 MULTIFAMILIALE AINSI QUE LES NORMES AFFÉRENTES À CETTE CLASSE D'USAGE ET D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX MURS DÉCORATIFS**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement de zonage 1101*, afin d'agrandir la zone C-208, d'ajouter, à la grille des usages et des normes de la zone C-208, la classe d'usage H5 multifamiliale ainsi que les normes afférentes à cette classe d'usage et d'ajouter des dispositions relatives aux murs décoratifs;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil du 15 septembre 2020, sous la résolution 20-452;



---

---

ATTENDU QUE le projet de règlement a fait l'objet d'une consultation écrite de quinze (15) jours, soit du 17 septembre 2020 au 1<sup>er</sup> octobre 2020, conformément à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil du 6 octobre 2020, sous le numéro 20-506;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

*D'adopter le Règlement 1101-104 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'agrandir la zone C-208 à même la zone H-212 et d'ajouter, à la grille des usages et des normes de la zone C-208, la classe d'usage H5 multifamiliale ainsi que les normes afférentes à cette classe d'usage et d'ajouter des dispositions relatives aux murs décoratifs;*

DE transmettre une copie de ce règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **20-573**

#### **ADOPTION – RÈGLEMENT 1108-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1108 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE À DES FINS DE CONCORDANCE AU RÈGLEMENT 1101-101 MODIFIANT DIVERS ARTICLES DU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET AFIN D'AGRANDIR LA SECTION 15 « ZONES DE TRANSITION DU VIEUX-VILLAGE »**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement 1108 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* en concordance aux dispositions établies dans le cadre du projet de règlement omnibus 1101-101;

ATTENDU QU'il y a lieu d'agrandir la section 15 « Zones de transition du Vieux-Village » afin d'y intégrer la propriété du 500, boulevard Saint-Joseph;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil du 6 octobre 2020, sous la résolution 20-503;

ATTENDU QUE le projet de règlement a fait l'objet d'une consultation écrite de quinze (15) jours, soit du 20 octobre au 3 novembre 2020, conformément à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU QUE ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

*D'adopter le Règlement 1108-17 modifiant le Règlement 1108 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale à des fins de concordance au Règlement 1101-101 modifiant divers articles du règlement de zonage et afin d'agrandir la section 15 « Zones de transition du Vieux-Village »;*

DE transmettre une copie de ce règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **20-574**

#### **ADOPTION – RÈGLEMENT 1248-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1248 AFIN QUE PLUS DE RUES SOIENT VISÉES PAR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE SUR DIVERSES RUES**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil du 6 octobre 2020 sous le numéro 20-504;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément aux sixième et septième alinéas de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

*D'adopter le Règlement 1248-1 modifiant le Règlement 1248 pour payer le coût de travaux de réhabilitation du réseau d'égout sanitaire sur diverses rues ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 544 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 544 000 \$ afin que plus de rues soient visées par ces travaux de réhabilitation.*

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE**

- Mme Roy mentionne que la Ville travaille présentement à l'élaboration du budget 2021 et que l'objectif du conseil est qu'il n'y ait aucune augmentation sur le compte de taxes. Les membres du conseil ont bon espoir d'y arriver.
- Mme Roy mentionne que la pandémie n'est toujours pas terminée et bien qu'il y ait peu de cas de COVID-19 dans la MRC de Marguerite-D'Youville, les citoyens sont invités à continuer de respecter les consignes sanitaires de la santé publique.
- Mme Roy invite les citoyens à utiliser le service 811 s'ils désirent obtenir de l'aide en matière de santé ainsi que le service 211 en matière de services sociaux.

#### **POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS**

- Les membres du conseil demandent aux citoyens d'être prudents face à la COVID-19.

### **POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **M. Thomas Tessier-Ménard**

- M. Tessier-Ménard demande pourquoi la carrière de Saint-Bruno travaille tous les soirs de semaine jusqu'à 21 h. D'autant plus que le bruit constaté est de 65 décibels, donc au-delà de la norme réglementaire.

Réponse : Selon la réglementation de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, où se trouve la carrière, les opérations peuvent se dérouler jusqu'à 21 h en semaine. La Ville de Sainte-Julie est en constantes discussions avec la carrière et celle-ci est soucieuse d'apporter les modifications requises.

Quant aux bruits entendus, une étude de bruit est en cours et les résultats seront connus au début de l'année 2021.

#### **Mme Marie-Claude Geoffroy**

- Mme Geoffroy aimerait savoir si l'installation des lampadaires au parc du Bois-Franc est temporaire ou permanente. L'installation actuelle (trois grands poteaux de téléphone) détone avec la beauté du paysage. Mme Geoffroy mentionne être également inquiète pour la pollution lumineuse.

Réponse : La Ville possède un système de requêtes pour les secteurs qui manquent d'éclairage, aussi appelé *Programme des zones sombres*. Ce dernier est en processus d'analyses et d'ajustements pour améliorer l'esthétisme des installations. De plus, des études photométriques sont effectuées pour limiter au maximum l'impact des luminaires sur les terrains avoisinants.

#### **Mme Nicole Casavant**

- Mme Casavant apprécierait connaître les derniers développements du projet d'aqueduc sur le rang de la Vallée et la montée des Quarante-Deux.

Réponse : Le projet est à l'étude et une rencontre explicative est à venir. Les citoyens concernés seront informés dans les prochains mois.

#### **Mme Émilie Pépin**

- Mme Pépin demande quelles sont les avancées avec le projet domiciliaire de 15 maisons sur la rue de la Falaise. Est-ce qu'un promoteur a déposé un projet?
- De plus, Mme Pépin demande, avec le succès de la Traverse de l'épouvante, si la Ville envisage de faire une activité semblable pour Noël pour remplacer le traditionnel défilé?

Réponse : Mme Roy mentionne qu'aucun projet officiel n'a été autorisé par la Ville. Par ailleurs, des discussions sont en cours entre le propriétaire du terrain, le promoteur et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Pour le temps de fêtes, les employés travaillent à organiser différentes activités virtuelles. Tous les détails seront dévoilés prochainement sur l'ensemble des outils de communication municipaux.

Mme Roy tient à remercier les employés municipaux et les bénévoles pour leur implication à l'activité de la Traverse de l'épouvante qui a obtenu un magnifique succès.

**M. Houssam Aoukli**

- M. Aoukli demande si la Ville offrira un programme d'aide financière pour encourager l'utilisation et l'achat de véhicules électriques.

Réponse : Mme Roy mentionne que la Ville n'offre pas un tel programme. Par contre, des programmes gouvernementaux existent à ce sujet.

**M. Alain Simard**

- M. Simard demande à quoi sert le pavé uni installé au centre de la rue Principale en direction de Saint-Amable.

Réponse : Il s'agit d'un îlot aménagé afin de réduire la vitesse des véhicules.

**20-575**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 26.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Suzanne Roy,  
Mairesse

---

Nathalie Deschesnes,  
Greffière